



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

biocarburants

Question écrite n° 64720

Texte de la question

Mme Françoise Imbert attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité sur le développement des biocarburants. En effet, dès 2005, la filière bioéthanol doit bénéficier de 100 000 tonnes d'agréments supplémentaires. Les appels à candidature se sont traduits par le dépôt de cinq dossiers ; quatre projets sont situés au nord de l'axe Seine-Maritime/Alsace, avec un éthanol produit à partir du blé ou de la betterave, un projet est situé dans le Sud-Ouest, à partir de maïs. Aussi, elle lui demande de lui préciser comment le Gouvernement entend poursuivre le développement de la production de biocarburants, pour atteindre l'objectif de 5,75 % issu de la directive européenne et inscrit dans la loi de finances 2005.

Texte de la réponse

Conformément aux engagements du Gouvernement de mettre en oeuvre une politique ambitieuse de soutien fiscal au développement des capacités de production de biocarburants, les nouveaux agréments fiscaux ayant fait l'objet d'appel à candidatures en mars 2005 ont été notifiés à chacune des entreprises le 31 mai. Ces décisions correspondent à la première phase du plan biocarburants sur la période 2005-2007 et portent sur 480 000 tonnes supplémentaires pour la filière biodiesel et 320 000 tonnes supplémentaires pour la filière bioéthanol. Au total, ce sont six nouvelles usines (3 dans le secteur du biodiesel, 3 dans le secteur de l'éthanol d'origine agricole) qui seront construites à l'horizon 2007. En outre, de nombreuses unités existantes (sucrieries et distilleries notamment) bénéficieront d'agréments leur permettant, sur les prochaines années, de développer leur production de biocarburant. Par ailleurs, il a été décidé la mise en oeuvre effective de la deuxième phase de ce plan, qui porte sur les années 2008-2010. L'objectif d'incorporer 5,75 % de biocarburants dans les carburants en 2010 est confirmé. Ainsi pour atteindre l'objectif intermédiaire de 2008, un nouvel appel à candidatures pour l'attribution supplémentaire d'au moins 700 000 tonnes de biodiesel et 250 000 tonnes d'éthanol sera engagé avant la fin de l'année. Cela représente le quadruplement des agréments en quatre ans sur la période 2005-2008.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Imbert](#)

Circonscription : Haute-Garonne (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64720

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mai 2005, page 4729

Réponse publiée le : 28 juin 2005, page 6439